

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Plan d'accessibilité

1. GÉNÉRALITÉS

a) Notre engagement

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Canada Branch (la « **Société** » ou « **CACIB** ») s'engage à identifier et éliminer les obstacles, à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles et à atteindre l'accessibilité en respectant ses obligations en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité (la « **LCA** ») et du Règlement canadien sur l'accessibilité (le « **RCA** »).

Pour y parvenir, la LCA et le RCA exigent que certaines entités sous réglementation fédérale préparent et publient un plan d'accessibilité (le « **Plan** ») axé sur l'identification et l'élimination des obstacles dans les domaines prioritaires suivants :

- L'emploi
- L'environnement bâti
- Les technologies de l'information et des communications
- Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications
- L'acquisition de biens, de services et d'installations
- La conception et prestation de programmes et de services
- Le transport

Le Plan décrit les mesures que CACIB prendra pour atteindre ces objectifs importants et pour rendre nos lieux de travail, politiques, programmes, pratiques et services accessibles.

Ce Plan constitue notre première étape vers la réduction ou l'élimination des obstacles auxquels font face les personnes handicapées. Nous nous engageons à soutenir l'objectif du gouvernement du Canada d'être exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040.

Le responsable désigné de la Société pour l'élaboration de ce Plan est Olivier Gibeault – Directeur des ressources humaines Canada.

b) Description du processus de rétroaction

Vos commentaires sont importants pour nous. Nous invitons toute personne confrontée à des obstacles à l'accessibilité et souhaitant que la Société progresse et améliore l'accessibilité à nous contacter comme suit :

- Courriel : olivier.gibeault@ca-cib.com

Nous accuserons réception de vos commentaires sur l'accessibilité en utilisant la même méthode de contact que celle que vous avez utilisée, sauf si vos commentaires ont été fournis de manière anonyme.

Vous pouvez également :

- Demander une copie du Plan dans un format accessible ;

- Demander une description du processus de rétroaction sur l'accessibilité de la Société ; et
- Fournir des commentaires sur le Plan.

Notre processus de rétroaction est accessible aux personnes handicapées. La Société fournira des formats accessibles et des supports de communication pour faciliter le processus de rétroaction sur demande. Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-dessus pour nous demander une copie du Plan et la description de notre processus de rétroaction dans ces formats alternatifs :

- Imprimé ;
- Gros caractères ;
- Braille ;
- Audio ou format électronique compatible avec les technologies adaptatives destinées à aider les personnes handicapées.

Veuillez noter que bien que certains formats spécifiques peuvent entraîner des délais supplémentaires.

2. CONSULTATIONS

Les consultations avec les personnes handicapées et notre personnel constituent une partie intégrante de nos efforts pour créer des lieux de travail et un environnement accessible à tous. Lors de l'élaboration du Plan, CACIB a consulté tous ses employés ainsi que des fournisseurs – toutefois, seuls les employés ont choisi de remplir le questionnaire. Néanmoins, ces consultations nous ont aidés à identifier, éliminer et prévenir les obstacles dans les domaines prioritaires susmentionnés.

Nous continuerons à consulter les personnes handicapées et les autres membres de notre personnel dans la préparation de nos rapports d'étape.

a) Questionnaire sur l'accessibilité (en ligne / imprimé)

La Société a utilisé un questionnaire sur l'accessibilité qui a été envoyé électroniquement à tous les employés au Canada. Ce questionnaire a offert à tous les membres de notre personnel l'occasion d'identifier les obstacles qu'ils croyaient exister dans chacun des domaines prioritaires identifiés dans la LCA. Il a également fourni l'occasion d'identifier les domaines d'amélioration continue pour les efforts existants de CACIB visant à assurer des lieux de travail et un environnement exempts d'obstacles.

3. DOMAINES PRIORITAIRES

Les obstacles qui ont été identifiés dans le cadre du processus de consultation ci-dessus et les pratiques exemplaires connues concernant chacun des domaines prioritaires susmentionnés sont énoncés ci-dessous. De plus, le calendrier et les mesures que CACIB entend prendre pour faciliter l'élimination ou l'atténuation des obstacles identifiés sont énoncés ci-dessous.

a) L'emploi

Obstacle 1 : Nos offres d'emploi ne mentionnent pas notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion ni n'expliquent comment demander des mesures d'adaptation liées au handicap.

Etapas et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois, nous ajouterons un court texte à nos offres d'emploi qui mentionne notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion, et qui indique aux candidats comment demander des mesures d'adaptation.

Obstacle 2 : Les pratiques exemplaires en matière de processus de recrutement ne sont pas toutes connues des gestionnaires.

Etapas et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois, nous ferons la promotion des pratiques exemplaires d'inclusion et d'adaptation pendant le processus d'entrevue. Cela pourrait inclure de la formation, le partage de pratiques exemplaires et des lignes directrices.

b) L'environnement bâti

Obstacle 1 : Les portes d'entrée sont actuellement partiellement automatiques dans les locaux.

Etapas et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois, en consultation avec les parties prenantes appropriées, nous analyserons et déterminerons si et où des portes automatiques devraient être installées.

Obstacle 2 : Nos alarmes incendie n'ont pas d'avertissements visuels (lumières clignotantes).

Etapas et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois et en consultation avec les parties prenantes appropriées, CACIB demandera à notre propriétaire/gestionnaire immobilier d'examiner la possibilité d'installer des avertissements visuels pour alerter les personnes sourdes en cas d'incendie.

Obstacle 3 : Les pratiques exemplaires en matière d'ergonomie ne sont pas nécessairement connues des employés et de la direction.

Etapas et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois, nous ferons la promotion des meilleures pratiques ergonomiques.

c) Les technologies de l'information et des communications

Obstacle : Les communications internes peuvent ne pas toujours être fournies dans des formats accessibles, inclusifs ou faciles à comprendre, ce qui pourrait créer des obstacles pour les employés handicapés, y compris ceux ayant des handicaps cognitifs, d'apprentissage, auditifs ou visuels.

Étapes et échéanciers : Au cours des 12 prochains mois, nous ferons la promotion des outils existants pour améliorer les communications, comme l'utilisation de sous-titres pendant les présentations et de formats faciles à comprendre. Cela pourrait inclure de la formation, des lignes directrices ou de la communication.

d) Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Les participants à la consultation ont estimé que les mesures relatives aux « Communications autres que les technologies de l'information et des communications » étaient adéquates.

Cependant, CACIB continuera d'évaluer la nécessité d'éventuelles améliorations ou ajustements de ces mesures afin de garantir qu'elles demeurent efficaces et adaptées à l'évolution des exigences

e) L'acquisition de biens, de services et d'installations

Les participants à la consultation ont estimé que les mesures relatives à « L'acquisition de biens, de services et d'installations » étaient adéquates.

Cependant, CACIB continuera d'évaluer la nécessité d'éventuelles améliorations ou ajustements de ces mesures afin de garantir qu'elles demeurent efficaces et adaptées à l'évolution des exigences

f) La conception et prestation de programmes et de services

Les participants à la consultation ont estimé que les mesures relatives à « La conception et prestation de programmes et de services » étaient adéquates.

Cependant, CACIB continuera d'évaluer la nécessité d'éventuelles améliorations ou ajustements de ces mesures afin de garantir qu'elles demeurent efficaces et adaptées à l'évolution des exigences

g) Transport

Les participants à la consultation ont estimé que les mesures relatives à « La conception et prestation de programmes et de services » étaient adéquates.

Cependant, CACIB continuera d'évaluer la nécessité d'éventuelles améliorations ou ajustements de ces mesures afin de garantir qu'elles demeurent efficaces et adaptées à l'évolution des exigences

4. CONCLUSION

CACIB s'engage à assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées et nous améliorons continuellement l'expérience utilisateur pour tous. En accord avec nos valeurs et dans la poursuite de notre engagement envers l'inclusivité, CACIB travaillera continuellement à identifier et à traiter les obstacles potentiels qui peuvent exister dans ses lieux de travail, installations, politiques, programmes, produits, services et pratiques canadiens. Les obstacles identifiés ci-dessus sont le résultat direct du processus de consultation et des obstacles observés et seront surveillés et suivis pour mesurer les progrès tout au long des calendriers identifiés. Par conséquent, CACIB s'assurera que les ressources et l'attention appropriées sont accordées pour résoudre et/ou fournir la réponse appropriée à chacun. La Société complétera également des rapports d'étape et examinera le Plan tous les trois (3) ans, ou tel que requis par la LCA et ses règlements.